



Résiliation bail résidence universitaire

Par **Drellia**, le **14/11/2008** à **15:51**

Bonjour,rnrnJ'ai loué à Montpellier un appartement meublé pour une durée d'un an, auprès d'un investisseur privé.rnMalheureusement, j'ai appris récemment que je devrais déménager pour finir mon année (j'ai reçu une lettre de mon responsable de formation), et je vais donc devoir quitter mon appartement avant la date prévue de fin de bail.rnMalgré le préavis d'un mois, j'ai tout de suite contacté le bailleur pour l'en avertir, et il m'a répondu que je devais envoyer au plus vite mon préavis et que je leur devrai 1226,25€, selon les modalités du contrat.rnJ'ai donc relu ce contrat et il est en effet précisé que si je le résilie au cours de la première année je devrais payer 70% des loyers restants + 250€ en somme forfaitaire. Le montant total est fonction du préavis (j'ai donc du le donner trois mois à l'avance, et non 1 mois comme prévu par la loi).rnAu final, je devrais payer presque 600€ pour quitter mon logement, alors que je serai obligée de prendre un autre logement en même temps.rnJe suis étudiante et n'ai aucun revenu, et je peux prouver que je ne déménage pas par plaisir, mais par obligation.rnExiste-t-il un moyen de ne pas payer ce qu'on me demande ?rnrnJe vous remercie par avance

Par **jeetendra**, le **14/11/2008** à **20:01**

bonsoir, contactez l'agence départemental pour l'information des locataires (adil), ils vous guideront, tenez bon, cordialement